

LE SAVIEZ-VOUS ?

Quel que soit votre statut (non cadre ou cadre), dès votre embauche à MBDA France, vous êtes affiliés de manière **obligatoire** à **IPECA PRÉVOYANCE**. C'est un contrat souscrit par l'employeur garantissant **les risques décès** et **arrêt de travail / invalidité**.

⇒ En cas d'incapacité temporaire ou permanente de travail, une indemnité quotidienne ou une rente d'invalidité est versée au salarié.

⇒ En cas de décès du salarié, suivant les **dispositions** que vous avez choisies, un capital ou une rente est versée à vos bénéficiaires.

En fonction de l'évolution de votre **situation familiale** (mariage, séparation, âge de vos enfants à charge...), le montant de l'aide financière versée par **IPECA PREVOYANCE** sera plus ou moins **avantageux**.



Vérifiez régulièrement que les dispositions choisies correspondent toujours à votre situation personnelle.

CAPITAL DÉCÈS

Deux options sont proposées:

⇒ **OPTION A** : versement d'un capital de base majoré et d'un capital additionnel en cas d'enfants à charge.

⇒ **OPTION B** : versement d'un capital de base et rente éducation mensuelle jusqu'au 18^e anniversaire de l'enfant (ou 26^e anniversaire si poursuite d'études)

L'option A sera appliquée par défaut :

- si le participant n'a exprimé aucun choix d'option lors de la souscription du contrat
- lorsque le participant n'a plus d'enfants à charge au jour de son décès

Le choix de l'option A ou B sera plus avantageux selon :

Votre composition familiale



L'âge de vos enfants



La durée de leurs études



Pour connaître vos bénéficiaires et votre option actuelle, contactez IPECA par courriel :

contact.affil@ipeca-prevoyance.fr

en précisant votre numéro d'adhérent (information disponible sur votre carte de mutuelle) ou votre numéro de sécurité sociale.

Pour plus de renseignements sur les garanties proposées, connectez vous à votre **espace privé IPECA** www.ipeca.fr pour retrouver les informations suivantes :

- ⇒ La notice d'information
- ⇒ Le formulaire de désignation des bénéficiaires décès
- ⇒ Le formulaire de choix option décès



SIMULATION DE RENTE ET CAPITAL VERSÉS AUX BÉNÉFICIAIRES EN CAS DE DÉCÈS DU SALARIÉ

Exemple 1 : salaire annuel brut de 40 000 €, 2 enfants,



CAPITAL DÉCÈS	2 enfants à charge de 5 et 8 ans		2 enfants à charge de 15 et 18 ans	
	OPTION A	OPTION B	OPTION A	OPTION B
Capital de base	124 000 €	84 000 €	124 000 €	84 000 €
Capital additionnel en cas d'enfants à charge âgés de moins de 26 ans (à répartir entre les enfants)	40 000 €	N/A	40 000 €	N/A
Rente annuelle d'éducation par enfant à charge (jusqu'à la veille du 18ième anniversaire de l'enfant ou du 26ième anniversaire si poursuite d'études)	N/A	4800 € / an / enfant Rente totale perçue jusqu'à 17 ans inclus : 110 400 €	N/A	4800 € / an / enfant Rente totale perçue jusqu'à 17 ans inclus : 14 400 €
Total	164 000 €	194 400 €	164 000 €	98 400 €

Exemple 2 : salaire annuel brut 60 000 €, 1 enfant

CAPITAL DÉCÈS	1 enfant à charge de 2 ans		1 enfant à charge de 8 ans	
	OPTION A	OPTION B	OPTION A	OPTION B
Capital de base	186 000 €	126 000 €	186 000 €	126 000 €
Capital additionnel en cas d'enfants à charge âgés de moins de 26 ans (à répartir entre les enfants)	30 000 €	N/A	30 000 €	N/A
Rente annuelle d'éducation par enfant à charge (jusqu'à la veille du 18ième anniversaire de l'enfant ou du 26ième anniversaire si poursuite d'études)	N/A	7200 € / an / enfant Rente totale perçue jusqu'à 17 ans inclus : 115 200 €	N/A	7200 € / an / enfant Rente totale perçue jusqu'à 17 ans inclus : 72 000 €
Total	216 000 €	241 200 €	216 000 €	198 000 €

Ces exemples sont donnés à titre indicatifs et ne sont pas extrapolables à d'autres situations familiales. Pour une simulation personnalisée, se référer à la notice d'information IPECA PREVOYANCE.

Pour plus d'information sur les garanties proposées ou le choix des options, vos délégués CFE-CGC sont à votre disposition.